VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22 février 2013 – n° 06

130006

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ORU) : RESIDENTIALISATION DES BATIMENTS DAUPHINE – BRETAGNE - NORMANDIE - SAINT-DIE 2° TRANCHE

Dans le cadre de l'opération de Renouvellement Urbain de Kellermann, plusieurs échanges et cessions de terrains entre la Ville et la Société Vosgélis sont rendus nécessaires, pour finaliser la résidentialisation de bâtiments existants ou le réaménagement global de la voirie du quartier - voirie rétrécie et sécurisation des piétons -.

A ce jour, il est nécessaire de procéder à la finalisation des actes notariés pour clore les ventes.

Ce dossier présente de multiples échanges en des lieux différents et pour faciliter la rédaction des actes notariés, il convient de délibérer à nouveau pour la vente de certaines parcelles à l'euro symbolique au profit de la Société Vosgelis. L'intégralité des frais d'acte sera à la charge de l'acquéreur.

Vu les délibérations des 21 octobre 2005 et 06 octobre 2006 approuvant ces cessions et échanges,

Vu la délibération du 17 juillet 2009 lançant la procédure de déclassement de certaines parcelles du domaine publique et permettant leur cession,

Vu la délibération du 09 décembre 2011 approuvant le déclassement de ces parcelles,

Considérant qu'il convient d'autoriser la cession à l'euro symbolique de chaque parcelle à la Société Vosgélis

1 - « Résidentialisation » des bâtiments Dauphine et Bretagne
- Vente par la Ville des parcelles cadastrées AT 474, 445, 446 et 449.

2- « Résidentialisation » du bâtiment Normandie
- Vente par la Ville des parcelles cadastrées AT 516, 518, 519.

3 - O.R.U / 52ème tranche de construction
- Vente par la Ville de la parcelle cadastrée AT 492.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la cession à l'euro symbolique au profit de la Société Vosgélis de chacune des parcelles suivantes cadastrées : section AT 474, 445, 446, 449, 516, 518, 519, 492.

- RAPPELLE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces affaires et notamment les actes authentiques de vente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

Christian PIERRET

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	*35*
Nombre des Membres en exercice.....	*35*
Nombre des Membres présents à la séance.....	*32*
Procurations.....	*3*

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2013

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL (procuration à Pierre LEROY aux points 8 et 9), Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Daniel CHRISTOPHE	à	Christian PIERRET
Marie-Claude JARRIGE	à	Romuald GBEDEY
Catherine SAINT-DIZIER	à	Francine WALTER

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.